



## JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

17 OCTOBRE 2012 À LIÈGE



**PAS DE PITIE POUR LA PAUVRETE, PAS QUESTION D'EN ORGANISER LA GESTION !**

**L'ELIMINER EST LA SEULE BONNE SOLUTION AU BENEFICE DE TOUTE LA POPULATION WALLONNE !**

**Parce qu'ils veulent travailler,  
mobilisation contre la réforme des allocations de chômage !**

### Des chiffres qui parlent

**A la veille du 17 octobre, la Direction générale Statistique du SPF Economie publie les nouveaux chiffres de pauvreté. Ils sont issus de l'enquête EU-SILC réalisée, en 2011. La pauvreté monétaire stagne toujours autour des 15%. Le seuil de pauvreté s'élève à présent à 1.000 euros par mois pour une personne isolée contre 973 euros en 2010.**

En Belgique, en 2011, 15% de la population est considérée comme à risque de pauvreté. Il s'agit des personnes vivant dans un ménage dont le revenu total disponible est inférieur à 2.101 euros par mois (pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants). Pour une personne isolée, ce seuil s'élève à 1.000 euros. Certaines catégories de personnes sont plus exposées à ce risque de pauvreté : les membres de familles monoparentales (39%) et les chômeurs (38%), notamment.

A côté de cela, 6% de la population souffre de privation matérielle grave et 14% des personnes de moins de 60 ans vivent dans un ménage à faible intensité de travail.

Les personnes confrontées à un de ces trois risques (pauvreté monétaire, privation matérielle grave ou faible intensité de travail) sont considérées comme à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon le nouvel indicateur européen de la pauvreté dans le cadre de la stratégie Europe-2020.

En Belgique, 21% des personnes sont à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Par la définition même de cet indicateur, les chômeurs et les inactifs sont des catégories plus à risque que les autres (respectivement 57% et 40% de risque). Les membres de familles monoparentales sont également une population à haut risque (53%).

Si plus du tiers (39%) des membres des familles monoparentales sont en risque de pauvreté monétaire, ils sont également 37% à vivre dans un ménage à faible intensité de travail. C'est également dans ce type de famille que les personnes sont le plus confrontées à une privation matérielle grave (18%). »

**En Belgique, 1,6 millions de personnes en situation de pauvreté en se basant sur le seuil de pauvreté. Quelques 2,3 millions de personnes en tenant compte d'autres indicateurs (privation matérielle, ménage à faible intensité de travail)**



**LA POPULATION WALLONNE PAUVRE ET APPAUVRIE EST ACTIVE, CRÉATIVE ET INVENTIVE.  
ELLE DÉVELOPPE UNE INGÉNIOUSITÉ POUR « SUR-VIVRE, TENIR AU QUOTIDIEN ».  
MAIS ELLE S'USE À INVESTIR CE POTENTIEL UNIQUEMENT POUR ASSURER LA MATÉRIALITÉ DU QUOTIDIEN.  
MAUVAIS CALCUL, TRÈS MAUVAIS CALCUL POUR UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LA WALLONIE !  
L'ÉQUITÉ PASSE PAR UN JUSTE ACCÈS ET USAGE DES RICHESSES MATÉRIELLES, IMMATÉRIELLES ET NATURELLES !**

## Un recours au Conseil d'Etat – Une campagne

**Au moment où la Direction générale Statistique du SPF Economie publie les nouveaux chiffres alarmants de pauvreté pour la Belgique qui est un pays riche, les Réseaux régionaux réunis dans le Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté dénoncent la décision prise par le Gouvernement Fédéral en matière de réforme des allocations de chômage.**

Cette mesure injuste ne peut que précipiter un nombre important de personnes sous le seuil de pauvreté, confiner des familles à l'appauvrissement, et condamner des enfants à connaître des conditions de vie limitées dès leur plus jeune âge. Les plus vulnérables seront atteints de plein fouet.

**« NETWERK TEGEN ARMOEDE », LE RESEAU FLAMAND DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, A INTRODUIT UN RECOURS AU CONSEIL D'ETAT POUR FAIRE ANNULER CETTE REFORME.**

**Il lance une campagne de sensibilisation et de mobilisation contre cette réforme des allocations de chômage.**

**Le réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) soutient la démarche juridique et s'associe à cette campagne.**

**Le réseau belge de lutte contre la pauvreté (BAPN) également.**

### **TEXTE DE CAMPAGNE**

La réforme des allocations de chômage entre en vigueur en novembre 2012. A partir de ce moment-là, les chômeurs verront – lentement mais sûrement - leur allocation de chômage diminuer jusqu'à un montant forfaitaire. Ce montant forfaitaire minimum sera à peine supérieur au revenu d'intégration social (RIS), et sera largement en dessous du seuil de pauvreté. Voyons concrètement ce que cela veut dire dans les chiffres

	<b>Allocation de chômage</b>	<b>Revenu d'intégration social</b>	<b>Seuil de pauvreté</b>
<b>cohabitant</b>	483,36 €	523,74 €	
<b>Chef de famille (+ enfants)</b>	1.090,7 €	1.047,48 €	
<b>Personne seule</b>	916,24 €	785,61 €	973 € en 2010 devenu 1000 € en 2011
<b>Un couple et deux enfants</b>			2044 € en 2010 Devenu 2101 € en 2011

Le gouvernement fédéral annonce la dégressivité des allocations de chômage comme une mesure pour activer les demandeurs d'emploi. La réforme de l'allocation d'attente pour les jeunes résulte de la même logique : la durée d'attente pour une allocation d'insertion à l'emploi (autrefois l'allocation d'attente) est beaucoup plus longue. De plus les jeunes doivent satisfaire à des conditions plus sévères.

Des recherches scientifiques ont pourtant montré qu'une allocation permettant de vivre dans des conditions conformes à la dignité humaine n'ouvre pas forcément un piège au chômage, bien au contraire. En 2005 une étude Européenne a confirmé que plus la somme et la durée de l'allocation sont élevées, plus la chance de trouver/retrouver du travail est grande.

D'autre part, cette mesure cible uniquement les chômeurs alors que trouver un emploi dépend également largement de la volonté des employeurs et de la création d'emplois adaptés et diversifiés. Et c'est là que le bât blesse souvent. Les chômeurs provenant de groupes dits « à risque » comme les personnes étrangères,

ou d'origine étrangère, les personnes ayant des difficultés dans la relation au travail (personnes éloignées de l'emploi ou dont l'emploi s'est éloigné), les personnes de plus de 50 ans, les femmes seules avec plusieurs enfants, les personnes confrontées à un épisode de maladie mentale, les personnes qui sortent de prison, etc, sont repoussées par beaucoup d'employeurs.

Reste donc à prouver que la dégressivité des allocations de chômage activera effectivement les demandeurs d'emploi vers un travail !

Par contre, une chose est sûre : cette réforme précipitera les gens dans la pauvreté.

Les personnes les plus vulnérables, celles qui depuis longtemps déjà sont victimes d'exclusion dans la société et d'exclusion du marché de l'emploi, seront en plus condamnées à se satisfaire d'une allocation ne garantissant plus d'accéder à des conditions de vie conformes à la dignité humaine.

Davantage de chômeurs devront survivre dans une situation de pauvreté avec les conséquences que cela aura pour toute la famille. En effet ce sont des familles entières qui subiront les conséquences de l'appauvrissement. Sans que cette réforme soit d'application, les chiffres montrent qu'actuellement déjà la moitié des enfants belges vivant en dessous du seuil de pauvreté ont des parents au chômage.

En voulant imposer cette réforme des allocations de chômage, le gouvernement fédéral va directement à l'encontre d'un engagement européen pris par la Belgique, à savoir sortir 380.000 personnes de la pauvreté d'ici 2020 ! Si les conséquences de cette réforme conduisent à la pauvreté, fragilisent les plus fragiles, obligent à vivre dans des conditions de vie non-conformes à la dignité humaine, la Belgique violera ses engagements en matière de Droits national, européen et universel.

**A PARTIR DU MOIS DE NOVEMBRE, LA REFORME DES ALLOCATIONS DE CHOMAGE RISQUE D'ENTRER EN APPLICATION DE FAÇON SILENCIEUSE. IL NE FAUT PAS LAISSER PASSER CELA !**

Faisons entendre nos voix contre la dégressivité des allocations de chômage et donc contre l'appauvrissement des chômeurs ; Soyons solidaires avec les demandeurs d'emploi.

A vous de choisir votre engagement, vous pouvez le faire de différentes manières :

- En tant qu'organisation, en signant le texte de la campagne
- En informant de cette action dans vos cercles d'amis et connaissances
- En sponsorisant la procédure juridique en cours
- En partageant votre propre expérience en tant que demandeur d'emploi
- En organisant localement une action et en la partageant avec nous.

La campagne est en ligne sur le site de Netwerk tegen armoede : [www.netwerktegenarmoede.be](http://www.netwerktegenarmoede.be) et sera relayée sur le site du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté : [www.rwlp.be](http://www.rwlp.be)

\*\*\*\*\*

## **L'activation de sens opposée à l'activation d'appareil... Et si les gens étaient écoutés**

Aujourd'hui pas mal de personnes sont au travail sans avoir d'emploi ! Notamment pas mal de personnes dont l'emploi s'est éloigné selon la formule de Jean Blairon. Par les dispositifs de formation en chaîne ou à la faveur d'une formation dans le bon endroit, ou encore parce qu'elles ont trouvé la porte d'une réponse à un besoin, ou parce qu'appauvries elles auto-construisent des dynamiques collectives de survie liées à l'alimentation collective, la garde d'enfants, au co-voiturage, au fait d'aider certains à ne pas sombrer dans la solitude, etc. Mais situation paradoxale, alors que ces personnes sont actives et ce en général dans un rôle qui apporte quelque chose à la collectivité, alors que finalement elles pratiquent « une cohésion sociale naturelle » en remplissant un rôle qui correspond à leur capacité d'investissement sociétal, à leurs capacités physiques et intellectuelles, elles sont « poursuivies/activées » pour intégrer le système de « l'emploi classique » très souvent inexistant, non-durable, faiblement rémunérateur, tenant peu compte de la capacité individuelle d'investissement dans un emploi, etc. Pourquoi ne pas reconnaître de tels rôles/fonctions « naturellement » construits là où ils se sont construits, en rapport avec l'investissement possible des personnes... ce qui valoriserait l'apport de l'individu à l'organisation de la société et ferait sortir ces personnes « de la clandestinité obligée » ? Pas question de créer des sous-statuts, mais un cadre d'emploi qui corresponde aux réalités sociétales « naturelles et utiles » et aux potentialités d'une partie de la population. Le rayonnement du bien-être stabilisé de la personne a un impact positif non-seulement pour elle mais pour l'environnement familial et/ou amical proche, ainsi que pour la collectivité en faveur de laquelle elle remplit ce rôle. Pas sûr que le calcul financier à long terme soit perdant.

## **Réussir sa vie familiale, ses enfants et sa vie professionnelle... Tout le monde n'est pas à égalité**

Il est clair que les personnes qui connaissent la pauvreté et l'appauvrissement sont confrontées à de multiples difficultés lorsqu'elles vont vers l'emploi. Le retour ou l'arrivée à l'emploi, volontaire ou pas, peut demander de dégager une énergie physique et mentale considérable à laquelle s'ajoutent les aspects organisationnels en particulier vis-à-vis des enfants. Les faibles ressources financières se confronteront aux dépenses à engager pour aller travailler (frais de déplacement notamment).

Le travail trouvé sera souvent plus précaire que pour d'autres : intérim, travail de nuit ou de soirée ou de week-end, horaires morcelés, CDD, etc. L'organisation par rapport aux enfants et l'organisation de la vie familiale en seront encore plus compliqués. Inutile de dire que la mono-parentalité ajoute encore aux difficultés.

Outre le manque de places disponibles pour faire garder les enfants, les formes de travail en pause, de nuit, le w-e, ... rendent la recherche de gardiens(nes) d'enfants très difficile. Le coût vient également s'ajouter aux freins que rencontrent les parents.

Il existe une tension entre le besoin d'argent et donc l'emploi, et le risque de déstructuration des familles si cet emploi n'est pas de qualité, durable, justement rémunéré, dans une proximité géographique, avec des horaires stabilisés.

Pour garantir une réussite d'un retour/d'une arrivée à l'emploi, il est indispensable d'organiser le travail sur base du respect d'un équilibre familial et d'un ensemble de services véritablement accessibles tant géographiquement que financièrement.

Si tel n'est pas le cas, il n'est pas certain que l'emploi soit nécessairement ce qui est pertinent pour certaines familles car l'échec se retournera contre la personne et la famille.

Aller à l'emploi dans n'importe quelle condition à n'importe quel prix peut provoquer beaucoup de dégâts et coûter cher financièrement et socialement tant à la famille qu'à la collectivité.



